

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1003/SG/FIN rayant du contrôle des effectifs du personnel un garde territorial du peloton d'Obock

n° 71-1003/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 juillet 1971

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1971

Date du numéro
10 août 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Djama Ibrahim, caporal -2 -_ indice 165 de la garde territoriale, matricule 1819, est rayé du contrôle des effectifs du personnel de la garde territoriale pour raison de limite d'âge pour compter du 1 juillet 1971.